



## Echanges régionaux de La Réunion et Mayotte : facteurs de frein et éléments de soutien

Cette Note, troisième volet d'un programme d'études sur les échanges régionaux des DOM-COM<sup>1</sup>, présente la synthèse d'une étude publiée dans les Notes de l'Institut d'émission, qui propose de modéliser les échanges commerciaux bilatéraux de La Réunion et Mayotte, ainsi que ceux des autres économies insulaires de l'océan Indien à l'aide d'un modèle de gravité. Les résultats obtenus permettent d'en mettre en évidence les principaux déterminants et d'identifier les facteurs de frein ou au contraire de soutien aux échanges intra-régionaux.

Il ressort de cette étude que l'éloignement des DOM et des pays de l'océan Indien par rapport aux grands centres économiques mondiaux constitue un facteur de soutien aux échanges régionaux, tout comme le partage d'une langue commune. En revanche, l'étroitesse des marchés des pays de la région, souvent combinée à un faible niveau de développement est un frein à l'accroissement du commerce intra-zone. Malgré ces handicaps, la création de partenariats commerciaux, tels que la SADC, le COMESA ou l'ARC auxquels La Réunion et Mayotte ne participent pas, a bien engendré un surplus significatif d'échanges pour les pays de la zone qui en sont membres, attestant ainsi du potentiel de développement du commerce régional.

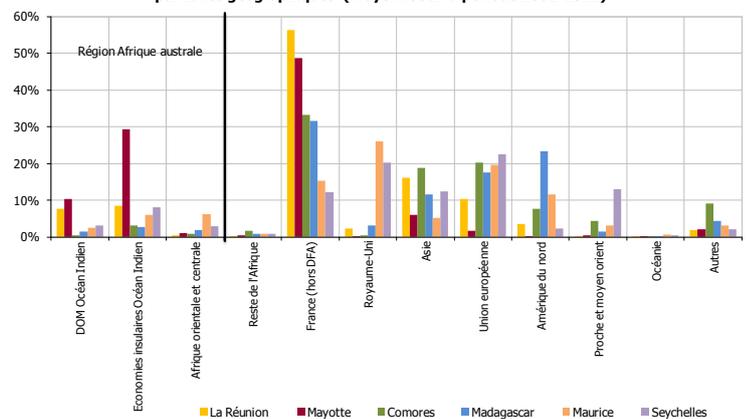
### DES ÉCHANGES RÉGIONAUX LIMITÉS

**Les échanges de biens de La Réunion et de Mayotte avec la région sont globalement limités.**

Les exportations des deux DOM dans la zone (hors échanges intra-DOM) représentaient moins de 10 % de leurs exportations totales sur la période 2002-2011<sup>2</sup> et sont essentiellement concentrées vers les économies insulaires proches (Maurice, Comores, Seychelles, Madagascar). Par ailleurs, une partie importante de ces exportations, notamment dans le cas de Mayotte vers les Comores, concerne des réexportations. Hors économies insulaires, les exportations des DOM vers l'Afrique australe sont inférieures à 1 %. Les exportations des autres économies insulaires de la zone au sein de la région sont également limitées. Si les exportations des Comores et de Madagascar vers la zone n'atteignent que 2,2 % sur la période, celles de Maurice et des Seychelles sont toutefois plus significatives (de l'ordre de 6 %).

Coté importations, le poids des échanges des DOM avec la zone est plus faible encore, à hauteur de 3,3 % en moyenne sur la période. Il est ainsi près de deux fois inférieur à celui des économies insulaires proches, dont le circuit d'approvisionnement en Afrique australe, notamment via l'Afrique du Sud, est plus développé. Les échanges de La Réunion et Mayotte avec la région (hors échanges intra-DOM) sont essentiellement concentrés sur les économies insulaires proches. Les Comores, Madagascar et Maurice concentrent plus de 95 % des échanges de Mayotte et de La Réunion avec la zone.

Exportations de biens des économies insulaires de l'océan Indien par zones géographiques (moyenne sur la période 2002-2011)



Source : BACI, douanes locales

<sup>1</sup> Les deux premiers volets, relatifs aux COM du Pacifique et aux DFA, ont été publiés en janvier 2011 et juillet 2011.

<sup>2</sup> Les calculs ont été effectués sur la période 2005-2011 pour Mayotte pour des raisons de fiabilité des statistiques douanières.

L'Afrique du Sud présente une part importante des importations régionales, notamment de La Réunion (63,2 % des échanges régionaux concernant principalement les produits énergétiques de type houille et charbon...), tandis que les Seychelles sont les principaux fournisseurs de Mayotte sur la période (il s'agit principalement de réexportations).

### L'Océan Indien, un processus d'intégration régionale encore peu avancé

Bien que des organisations régionales existent et continuent de se développer, l'intégration économique régionale reste limitée dans l'océan Indien et en Afrique australe. On distingue trois principaux accords régionaux impliquant des pays du pourtour de l'océan Indien. A l'exception de la participation de La Réunion, au titre de la France, à la **Commission de l'océan Indien (COI)** dont le but est de favoriser les échanges intra-régionaux et de défendre les intérêts insulaires de ses membres, Mayotte et La Réunion, de par leur rattachement à la métropole, ne sont pas intégrés à ces accords. Le principal accord commercial de la région est la **Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)**. Elle regroupe 15 états dont l'Afrique du Sud et vise la constitution d'une zone économique intégrée. Zone de libre échange depuis 2008, la SADC affiche le niveau le plus important de flux d'échanges intra-régionaux (20 % pour les exportations ; 33 % pour les importations) même si ces échanges sont essentiellement orientés vers l'Afrique du Sud. Le **marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA)**, qui regroupe 20 États d'Afrique orientale et australe (dont les 4 États insulaires de l'océan Indien et hors Afrique du Sud), constitue à ce jour la plus large zone de libre échange sur le continent africain. A horizon 2025, il est envisagé d'établir une union monétaire entre les pays membres. L'**Association des États riverains de l'océan Indien (ARC)** peut également être citée. Elle se propose de fonder autour du bassin de l'océan Indien un vaste regroupement économique d'États (dont l'Inde, l'Australie...) appartenant à des espaces géopolitiques différents afin d'y accroître les échanges en matière de commerce, d'investissement et de développement des ressources humaines.

**Les accords de partenariat économique négociés entre l'UE et les pays ACP** (dont font notamment partis les États insulaires de l'océan Indien) **pourraient constituer une opportunité intéressante pour La Réunion et Mayotte en vue d'accéder à une plus grande intégration régionale**, de par leur rattachement à l'Union européenne. Les négociations de ces accords se trouvent toutefois à un stade moins avancé en Afrique australe : seuls quatre États d'Afrique orientale et australe ont signé ou paraphé des APE intérimaires bilatéraux (Maurice, les Seychelles, Madagascar et le Zimbabwe), tandis que cinq pays de la Communauté d'Afrique de l'Est ont paraphé un APE intérimaire.

## LES PRINCIPAUX FACTEURS DE SOUTIEN AUX ÉCHANGES RÉGIONAUX

Selon nos estimations, **la distance impacte à double titre les échanges commerciaux des DOM et ceux de leurs voisins**. Elle pèse sur les échanges des pays de la zone dans la mesure où tous les grands centres économiques mondiaux en sont éloignés mais parallèlement, l'isolement qui en découle devrait être un facteur de soutien important aux échanges intra-régionaux. **La distance absolue a une influence négative sur les échanges économiques bilatéraux des DOM et de leurs voisins**, une fois contrôlés les effets de liens avec la métropole française, l'Union européenne et les anciennes métropoles (pour les États insulaires voisins). Ainsi, l'élasticité des échanges à la distance absolue est proche de -1 pour l'ensemble des États insulaires de l'océan Indien.

**Toutefois, l'isolement des DOM et des économies insulaires de la région vis-à-vis des grands centres économiques mondiaux constitue un facteur de soutien aux échanges régionaux**. Cet isolement (capté dans nos équations par la variable de distance relative) joue favorablement sur les échanges bilatéraux des deux DOM et de leurs voisins. Les îles situées dans l'Est de l'océan Indien et proches du continent africain sont en effet éloignées des grands centres économiques mondiaux, ce qui devrait favoriser les échanges intra-zone. Néanmoins, le niveau de développement économique limité des pays de la région (à l'exception de l'Afrique du Sud) vient nuancer ce résultat.

### Distances séparant La Réunion et Mayotte des principaux marchés économiques

En km	Distance de La Réunion	Distance de Mayotte
États-Unis	14 672	16 268
Union européenne	7 384	8 802
Chine	9 289	9 006
Japon	11 116	10 675
France	7 667	9 189
Brésil	9 455	10 306
Russie	7 643	8 673
Inde	5 216	5 300
Canada	13 849	15 391
Australie	10 217	8 587

Source : CEPII

**La participation à des accords régionaux apporte un surplus d'échanges à ces membres.** Les accords commerciaux incluant les états insulaires de l'océan Indien et les États d'Afrique continentale tels que la SADC (dont l'Afrique du Sud est le moteur) et le COMESA, ainsi que l'accord plus étendu ARC, semblent apporter aux économies insulaires de l'océan Indien des gains, bien que limités, en matière d'échanges régionaux (entre 30 % et 70 % de surplus). La non-participation de La Réunion et Mayotte à ces accords peut donc être perçue comme un frein aux échanges des deux DOM avec la région. Ainsi, en dépit d'un niveau de développement limité des pays de la région, ce résultat indique également qu'un potentiel d'accroissement des échanges régionaux existe pour La Réunion et Mayotte.

**Enfin, le partage d'une langue commune, le français, est également un facteur de soutien aux échanges régionaux.** Cela augmenterait de près de 80 % les échanges de La Réunion et Mayotte avec leurs partenaires commerciaux.

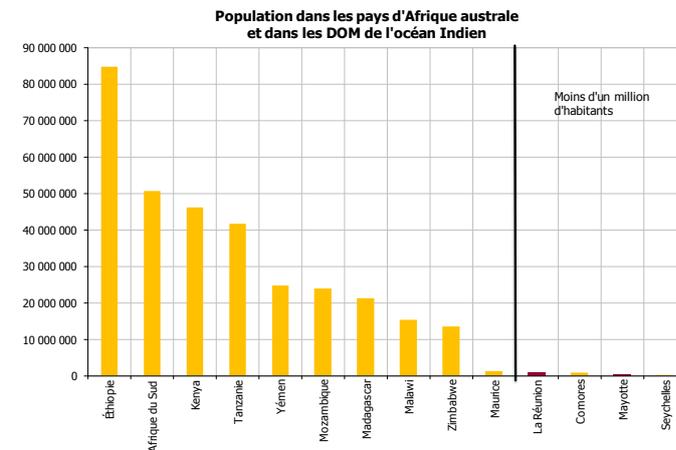
### DONNÉES UTILISÉES ET FORME GÉNÉRALE DU MODÈLE ESTIMÉ

Les données relatives aux échanges commerciaux de La Réunion et de Mayotte proviennent des **douanes françaises**, celles des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles sont issues de la **base BACI** (Base pour l'analyse du commerce international) construite par le CEPII. Cette dernière présente l'avantage, par rapport à d'autres bases (de l'ONU ou du FMI par exemple), de regrouper les flux d'échanges (en valeur et quantité) bilatéraux au niveau global et par produit. Au total, les flux bilatéraux retenus portent sur la période 2002-2011 (2005-2011 pour Mayotte) et représentent environ 3200 observations utilisées pour les estimations. Les données de PIB, de population et de taux de change proviennent de la **Banque mondiale**, source complétée par les instituts de statistiques locaux et l'INSEE. La distance et certaines variables indicatrices (langue, métropole, anciennes métropoles) sont en majorité issues de la base Distance du **CEPII**.

Les échanges bilatéraux des deux DOM ainsi que des économies insulaires de l'océan Indien ont été modélisés à l'aide d'un **modèle de gravité** et estimés par la méthode de Poisson. Dans sa forme de base, les échanges entre deux pays sont positivement liés à la taille de chacun des partenaires (qui peut être mesurée par leur PIB) et négativement affectés par le niveau des « coûts de transferts » (le plus souvent appréhendés par la distance qui les sépare). Le modèle permet également de mesurer l'impact de facteurs structurels tel que le rattachement à une métropole ou la participation à des accords régionaux sur les échanges bilatéraux des pays.

## DES FREINS IMPORTANTS PESANT SUR LES ÉCHANGES

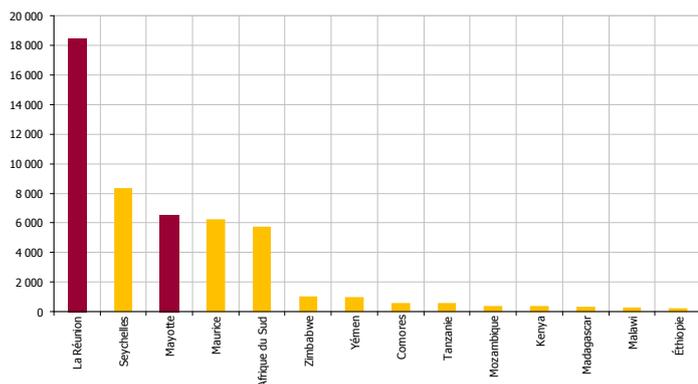
**Le faible niveau de développement des pays voisins combiné à l'étroitesse de leur marché, constituent un frein aux échanges intra-régionaux des DOM de l'océan Indien.** La taille des pays partenaires (mesurée par leur population) aurait un impact favorable sur les échanges économiques des DOM et des pays de la région. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, plus un pays est fortement peuplé, plus il est susceptible d'échanger avec La Réunion et Mayotte. Dans l'environnement proche de La Réunion et de Mayotte et à l'exception de Madagascar, les îles de la zone sont peu densément peuplées et possèdent par conséquent des tailles de marché relativement étroites. En revanche, les pays de la côte australe africaine ainsi que Madagascar ont des populations supérieures à 10 millions d'habitants et représentent de ce point de vue des partenaires potentiels pour les deux départements.



Cependant, la plupart de ces États présente un développement économique limité pénalisant l'accroissement des échanges intra-régionaux. Seuls Maurice, les Seychelles et l'Afrique du Sud ont un niveau de développement économique important par rapport au reste de la région. Ce constat peut être généralisé au regard des indices de développement humain, dans la mesure où ces mêmes territoires se placent aux avant-postes.

Néanmoins, pour Maurice et les Seychelles, le niveau élevé de PIB par habitant ne traduit pas nécessairement une forte capacité de production et d'échanges. De ce point de vue, **l'Afrique du Sud, combinant à la fois une taille de marché conséquente et un niveau de développement élevé, présente le potentiel de progression des échanges le plus important.**

**PIB par habitant dans les pays d'Afrique australe et dans les DOM de l'océan Indien en 2011 (en euros)**



**Les échanges de La Réunion et Mayotte restent fortement orientés vers la métropole. En parallèle, des liens commerciaux étroits entre les économies insulaires de la zone et leurs anciennes métropoles (France, Royaume-Uni) subsistent.** La « prime métropole », qui correspond au surplus d'échanges par rapport à la « norme gravitaire » imputable au rattachement à la métropole, s'élève à 3,29 pour Mayotte et La Réunion.

Cela implique que les deux DOM échangent près de 30 fois plus avec la France métropolitaine par rapport à ce que la norme gravitaire justifie. Cela traduit, comme pour les autres DCOM, la forte intégration de La Réunion et Mayotte à l'ensemble national. En effet, la France est le premier partenaire commercial des DOM de l'Océan Indien. Toutefois, la part de l'Asie dans les importations des DOM,

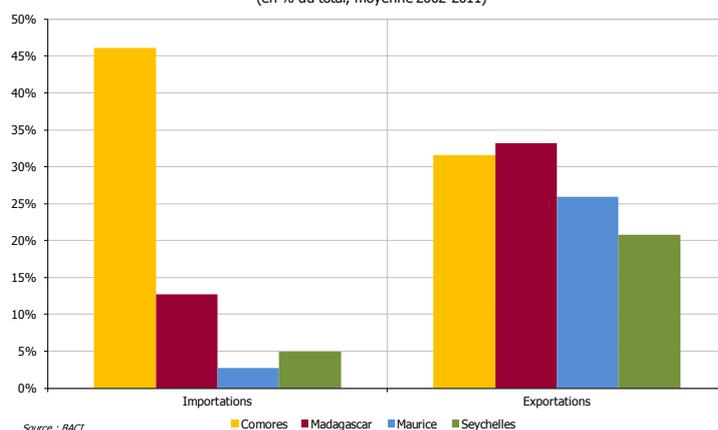
notamment de La Réunion a augmenté sur la période sous revue, alors que celle de la métropole est en repli. La Réunion et Mayotte se fournissent en métropole à hauteurs respectives de 57 % et de 47 % de leurs importations sur la période. Singapour, principal fournisseur en produits pétroliers de La Réunion, et la Chine sont ainsi devenus les deuxième et troisième partenaires de La Réunion.

En parallèle, l'histoire coloniale de Madagascar et des Comores avec la France a fait émerger des liens économiques puissants qui persistent aujourd'hui. Ils se traduisent par une prime « ancienne métropole » de 0,7, soit un surplus d'échanges des deux îles avec la France deux fois supérieur à ce qui est expliqué par la norme gravitaire. Ainsi, 16 % des importations de Madagascar proviennent de la France, ce chiffre s'élevant à 45 % pour les Comores. Coté exportations, la France est le premier client de Madagascar et des Comores sur la période (avec respectivement 32 % et 33 % des exportations totales) même si cette part s'est érodée dans le temps notamment pour les Comores.

Un circuit privilégié d'échanges entre Maurice et les Seychelles avec l'ancienne métropole anglaise existe également (les échanges y sont cinq fois supérieurs à ce qui est expliqué par la norme gravitaire) notamment au niveau des exportations : le Royaume-Uni est le deuxième destinataire des exportations des Seychelles (21 % du total sur la période 2002-2011) et le troisième client pour Maurice (26 %).

Par extension, le statut de RUP (La Réunion), et de « pays ACP » (Madagascar, Maurice, les Comores et les Seychelles) permettent à ces territoires de bénéficier d'un accès préférentiel au marché Européen se traduisant par un surplus d'échanges, au contraire du statut de PTOM de Mayotte pour la période antérieure à 2014. Par rapport à la norme gravitaire, les échanges de La Réunion avec l'UE sont une fois et demie supérieurs tandis que ceux des pays ACP sont près de trois fois plus élevés.

**Poids des échanges avec l'ancienne métropole**  
(en % du total, moyenne 2002-2011)



Source : BACI

#### Coefficients estimés du modèle de gravité

Variables	Coefficients estimés
Distance absolue	-1,0
Population (pays océan Indien)	0,6
PIB / tête (pays océan Indien)	0,5
Population (pays partenaire)	0,8
PIB / tête (pays partenaire)	0,8
Distance relative	5,6
Distance relative	0,6
Métropole	5,9
Ancienne métropole France	0,7
Ancienne métropole Royaume-Uni	1,6
DOM de l'océan Indien	2,2
ACP	1,1
SADC	0,5
COMESA	0,3
ARC	0,7
Langue commune français	0,8

Sources : douanes, BACI, calculs IEDOM

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication et Responsable de la rédaction : N. DE SEZE – Rédaction : D. CHETBOUN et D. LAURET  
Editeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : mai 2014 – Dépôt légal : mai 2014 – ISSN 1952-9619